



Assurance risque

Les fondations de prévoyance de la Banque J. Safra Sarasin investissent votre avoir de prévoyance avec le plus grand soin et vous proposent une assurance risque avantageuse en collaboration avec la «Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA».

Assurance en cas de décès

En cas de décès, la prévoyance légale ne couvre pas intégralement les besoins financiers des survivants. L'assurance en cas de décès vous permet de combler cette brèche à peu de frais et de protéger ainsi votre famille et vos proches contre les difficultés d'ordre pécuniaire. En cas de décès pendant la durée de l'assurance, la somme assurée est versée aux survivants. Si l'assuré ne décède pas, aucun versement n'est en revanche effectué.

Capital-décès:

Vous optez pour un capital-décès constant compris entre 50'000 et 400'000 francs.

Rente d'incapacité de gain en cas d'accident ou de maladie

En cas d'incapacité de gain due à une maladie ou à un accident, la rente convenue par contrat est versée selon le degré d'incapacité de gain après un délai d'attente de 12 mois.

Rente:

Vous fixez le montant de la rente annuelle souhaitée entre 6'000 et 40'000 francs.

Libération du paiement des primes:

La libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain est assurée avec un délai d'attente de 3 mois.

Dispositions particulières

Notre partenaire:

Cette assurance attrayante ne peut être conclue auprès de la «Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA» qu'en combinaison avec un compte de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage ou un compte auprès de la J. Safra Sarasin fondation pilier 3a.

Preneurs de prévoyance:

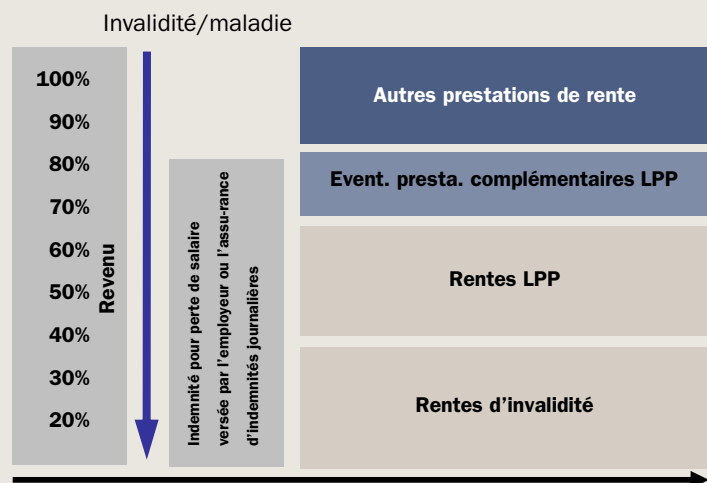
Exclusivement personnes physiques domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein. La durée d'assurance peut être fixée individuellement jusqu'à l'âge d'entrée maximal de 54/55 ans pour les solutions du pilier 3a (âge final de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes) et de 59/60 ans pour les solutions du pilier 3b.

Variantes:

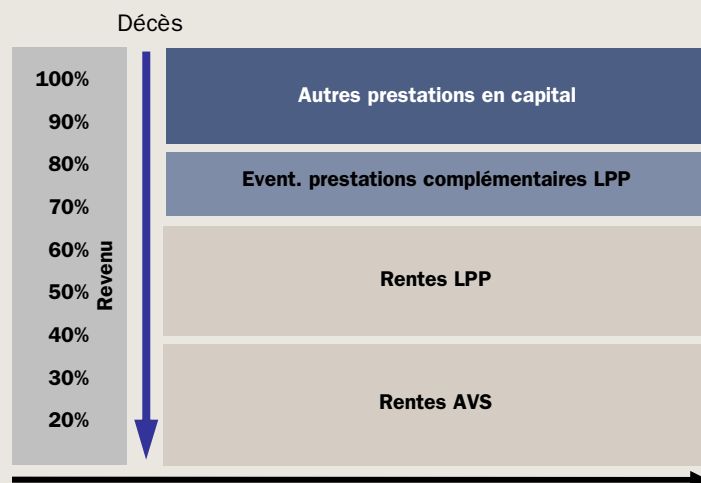
Vous pouvez naturellement convenir d'une somme d'assurance et d'un délai d'attente divergeant des solutions standards que nous vous proposons. A la conclusion du contrat, les conditions d'admission de la «Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA» seront cependant applicables.

Prévoyance liée ou libre:

Cette assurance peut être conclue dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a) ou de la prévoyance libre (pilier 3b).



Source: Banque J. Safra Sarasin SA



Source: Banque J. Safra Sarasin SA

En cas d'invalidité/accident, vous avez droit aux prestations légales LAA SUVA.

Afin que vous puissiez investir la totalité du montant autorisé dans votre compte du pilier 3a, il est raisonnable de conclure l'assurance risque dans le cadre de la prévoyance libre.

En un coup d'oeil:

- Mis à part les avantages fiscaux, vous profitez d'un tarif attrayant et de conditions intéressantes.
- Prévoyance pour les survivants et en cas d'incapacité de gain en complément aux 1^{er} et 2^e pilier.
- Couverture de prêts hypothécaires et d'autres crédits en cas de décès prématuré.
- Couverture des frais de formation des enfants.
- Les prestations d'assurance versées en cas de décès ne font pas partie de la masse successorale.
- Désignation individuelle des bénéficiaires: dans le cadre de la prévoyance libre (pilier 3b) vous pouvez déterminer individuellement les bénéficiaires des prestations découlant du contrat d'assurance. A moins que la désignation des bénéficiaires soit ir-

révocable, l'ordre des bénéficiaires peut être modifié en tout temps. Diverses restrictions légales sont applicables dans le cadre de la prévoyance liée (3a).

- Flexibilité accrue grâce à la séparation claire du risque et du processus d'épargne (par ex. possibilité de résilier l'assurance sans frais pour la fin d'une année civile).

Cette assurance risque constitue une couverture complémentaire aux autres prestations d'assurance. Une planification détaillée de votre situation en matière de prévoyance demeure indispensable. Les conditions générales «Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA» contiennent des indications détaillées concernant les prestations versées en cas de décès ou d'incapacité de gain.

Vous pouvez vous informer plus en détail auprès de votre conseiller ou directement chez nous et demander une offre personnalisée.

Remarque importante

La présente publication marketing de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage et de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a (ci-après « les Fondations ») est destinée exclusivement à leurs clients et a un caractère purement informatif. Elle ne constitue ni une prestation de conseil en placement, ni une offre, ni une incitation à l'achat ou à la vente d'instruments d'investissement ou d'autres instruments financiers spécifiques ou encore de tout autre produit ou prestation de service et elle ne peut se substituer ni au conseil individuel, ni à la mise en garde contre les risques par un conseiller financier, juridique ou fiscal qualifié.

Le document se compose d'informations sélectionnées, sans prétention d'exhaustivité. Il se base sur des informations et données (ci-après « les informations ») accessibles au public et considérées comme exactes, fiables et complètes. Les Fondations n'ont toutefois pas vérifié l'exactitude et l'exhaustivité desdites informations et ne peuvent donc pas les garantir. Elles déclinent toute responsabilité d'ordre contractuel ou tacite au titre de dommages, directs, indirects ou consécutifs résultant d'éventuelles erreurs ou lacunes des informations. En particulier, ni les Fondations, ni leurs collaborateurs, ni la direction ne sont responsables des avis, plans et stratégies qui y sont présentés. Les opinions exprimées dans ce document et les chiffres, données et prévisions cités peuvent changer à tout moment et sans annonce préalable. Une performance ou une simulation positive en perspective historique ne constitue pas une garantie d'évolution positive pour le futur. Des divergences par rapport aux analyses financières ou autres publications du groupe J. Safra Sarasin peuvent survenir sur les mêmes instruments financiers ou les mêmes émetteurs. Il ne saurait être exclu qu'une entreprise mentionnée ou faisant l'objet d'une analyse soit en relation commerciale avec des sociétés du groupe J. Safra Sarasin, ce qui peut générer un conflit d'intérêt potentiel. La banque J. Safra Sarasin SA et les autres sociétés du groupe sont par ailleurs autorisées à investir dans les produits cités dans le présent document. Les Fondations déclinent toute responsabilité pour des pertes résultant de la réutilisation de tout ou partie des informations données. Les produits financiers et investissements de capitaux sont par essence exposés aux risques. Il se peut que les placements ne puissent pas être dénoués aisément. Les montants investies peuvent connaître des variations de valeur à la hausse comme à la baisse, si bien que l'investisseur peut récupérer une valeur inférieure à celle qu'il a placée.

D'autres informations et documents importants sont accessibles gratuitement sous www.jsafrasarasin.ch/vorsorge ou auprès de J. Safra Sarasin Fondation de libre passage, J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a, Case Postale, 4002 Bâle.

Ni le présent document, ni des copies ne peuvent être envoyés aux États-Unis ou y être emmenés ou encore y être remis à un contribuable américain (« US Person ») au sens des dispositions du règlement « S » de la loi United States Securities Act de 1993. Tout ou partie du présent document ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite préalable des Fondations.

© Copyright J. Safra Sarasin Fondation de libre passage et J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a.

J. Safra Sarasin Fondation de libre passage

J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a

Elisabethenstrasse 62, Case postale
4002 Bâle

Directeur: Hanspeter Kämpf

www.jsafrasarasin.ch/vorsorge

Vos interlocutrices pour toutes les questions administratives et juridiques

Anna Rita Peroncini	+41(0)58 317 49 48
Rosa Maria Minerba	+41(0)58 317 41 64
Sandra Zugno	+41(0)58 377 45 98
Fax	+41(0)58 317 48 96